

**vous propose une formation  
sur le thème :**

**Proposer des solutions  
alternatives pour un  
développement  
économique et social  
solidaire.**

**Du vendredi 9 septembre au  
dimanche 11 septembre  
2005**

**à l'espace Agora  
24750 Boulazac  
(Banlieue de Périgueux)**

### Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation, sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.  
Tarifs :

<b>Elu-e-s et agents territoriaux des communes de:</b>	
- moins de 1000 habitants	150 €
- de 1000 à 5000	280 €
- de 5000 à 10000	450 €
- de 10000 à 20000	500 €
- de 20000 à 30000	550 €
- de 30000 à 40000	600 €
- de 40000 à 50000	650 €
- plus de 50000	700 €
<b>Conseillers Généraux et Régionaux</b>	<b>700 €</b>

Les tarifs comprennent les frais de formation, le dîner du vendredi et les déjeuner et dîner du samedi.

### **Bulletin d'inscription aux trois journées (valant convention simplifiée de formation)**

**Proposer des solutions alternatives pour un développement économique et social solidaire, organisées par Formation et citoyenneté, du vendredi 9 au dimanche 11 septembre 2005, à l'espace Agora, 24750 Boulazac.**

**organisées par Formation et citoyenneté,**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom :

Conseil général :

Signature du candidat à la journée :

Prénom :

Conseil régional :

Adresse :

Collectivité territoriale :

Commune de :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Fonction élective :

Signature du responsable  
avec cachet :

Nombre d'habitants  
(pour les élus communaux) :

CACHET



# Proposer des solutions alternatives pour un développement économique et social solidaire.



## Vendredi 9 septembre 2005

12h00 Accueil des participants.

14h30 - 17h00 Ateliers (au choix).

Atelier 1 : Les services publics et le développement territorial.

Atelier 2 : La protection sociale et le droit du travail.

Atelier 3 : Jeunesse et précarité.

Atelier 4 : Démocratie participative et institutions.

17h00 - 18h00 Compte rendu des ateliers.

18h00 - 20h00 Séance plénière.

20h30 Repas et soirée culturelle.

## Samedi 10 septembre 2005

9h30 - 13h00 Table ronde 1 : Après l'élargissement quelles solidarités en Europe ?

14h30 - 17h00 Table ronde 2 : les délocalisations: enjeux économiques territoriaux.

17h30 - 18h30 Séance plénière de clôture.

19h00 Repas.

## Dimanche 11 septembre 2005

10h30 - 13h00 Synthèse et conclusion des journées.

Ce programme est prévisionnel et susceptible d'être modifié.

formation  
**Et** citoyenneté

**Formation et Citoyenneté**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris